



**ROY  
CONSULTANTS**



[WWW.ROYCONSULTANTS.CA](http://WWW.ROYCONSULTANTS.CA)

# Codes nationaux Canada (Bâtiments)

**30<sup>e</sup> conférence annuelle**

**Association de logement sans but  
lucratif du Nouveau-Brunswick**

Four Points by Sheraton  
Edmundston, NB

26 mai 2023

Philippe Landry, ing., Directeur des opérations – secteur  
bâtiments

## Contenu de la présentation

1. Objectifs
2. Roy Consultants
3. Codes nationaux Canada
4. Lois et règlements du Nouveau-Brunswick
5. Références
6. Conclusion
7. Questions
8. Remerciements



## Objectifs

1. Présenter un historique des codes
2. Établir un lien entre les codes et la loi du Nouveau-Brunswick
3. Offrir un survol des codes nationaux



**ROY CONSULTANTS**

# À PROPOS DE ROY CONSULTANTS

---

- **Firme de génie-conseil multidisciplinaire établie en 1984**
- **Services offerts :**
  - Génie **MÉCANIQUE**
  - Génie **ÉLECTRIQUE**
  - Génie **CIVIL**, y compris les domaines
    - des **STRUCTURES**
    - de la **GÉOTECHNIQUE**
    - du **MUNICIPAL**
    - de l'**HYDRAULIQUE**
    - des **TRANSPORTS**
    - de l'**ENVIRONNEMENT**
- **Détenue par les employés/employées**

# EMPLACEMENTS DES BUREAUX





**CODES NATIONAUX CANADA**

# CODES NATIONAUX CANADA

---

## Historique

1867 - Loi constitutionnelle

Début 1900 – Incendies majeurs et vagues d'infections.

1937 - Premier programme fédéral de logement

1937 - Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est mandaté d'élaborer un code du bâtiment.

1941 - Publication du premier Code national du bâtiment (CNB) du Canada

1948 - Création du Comité associé sur le Code national du bâtiment (CACNB)

1956 - Création du Comité associé du Code national de prévention des incendies (CACNPI)



# CODES NATIONAUX CANADA

---

## Historique (suite)

1960 - Premier Code national de construction des bâtiments agricoles (CNCB). première version française du CNB paraît.

1963 - Premier Code national de prévention des incendies (CNPI) est publié.

1970 - Premier Code national de plomberie (CNP) en tant que document distinct.

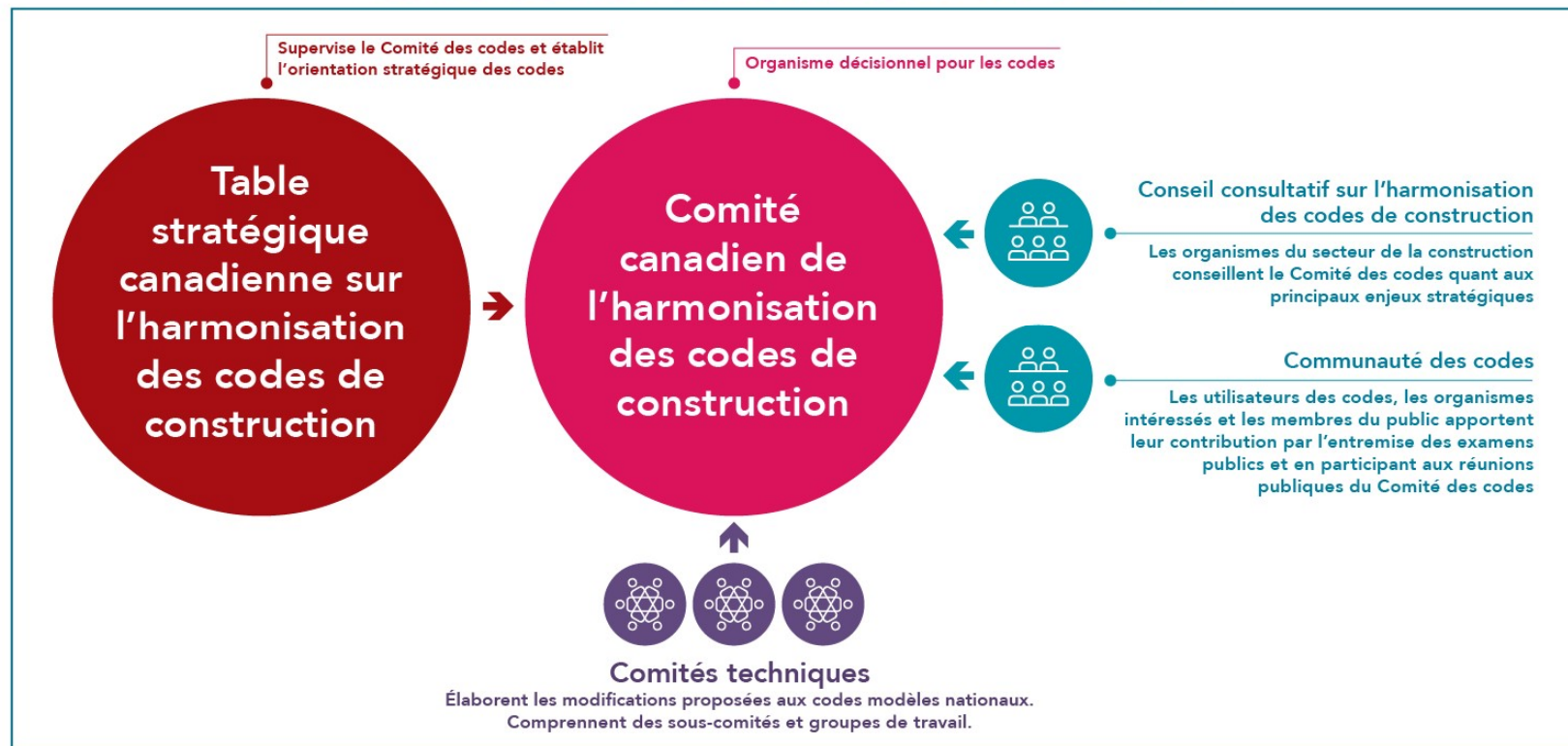
1991 - Le CACNB est fusionné avec l'ACNPI pour former la CCCBPI

1997 - Premier Modèle national de codes de l'énergie pour les bâtiments et les maisons

2022 - Le Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction (CCHCC) remplace la CCCBPI.

# CODES NATIONAUX CANADA

## Nouveau modèle de gouvernance visant à harmoniser les codes de construction au Canada



# CODES NATIONAUX CANADA



CCCBPI | CCBFC

Commission canadienne des codes  
du bâtiment et de prévention des incendies

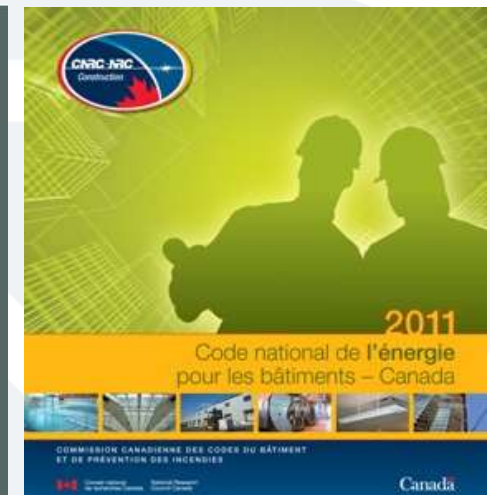
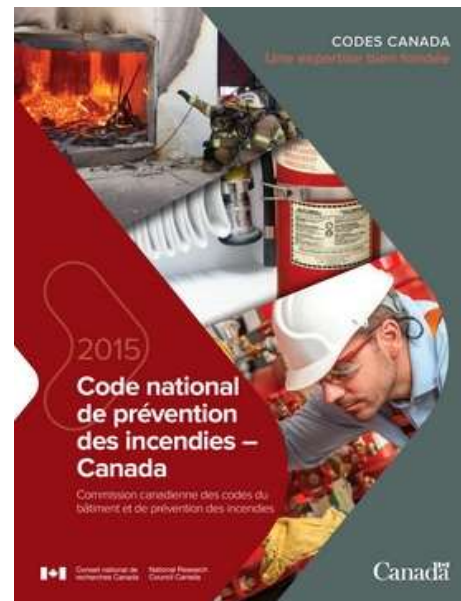
Canadian Commission on Building and Fire Codes



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Conseil national de recherches Canada



## CODES NATIONAUX CANADA

---

Ces codes doivent être adoptés par les autorités compétentes des provinces et des territoires pour avoir force de loi.

The logo is a large, stylized letter 'P' in a lighter shade of blue, set against a darker blue background. The 'P' is composed of several overlapping, semi-transparent shapes that create a sense of depth and movement. The top part of the 'P' is a curved shape, while the bottom part consists of several parallel, slightly curved lines that suggest a base or a shadow.

# **LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## Loi d'intérêt

1 – Loi sur l'administration du Code du bâtiment (2020, ch. 8)

a - Règlement du N.-B. 2021-2 (Général)

b - Règlement du N.-B. 2021-3 (Code du bâtiment qui porte sur la  
conception sans obstacles)

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## 1 - Lois sur l'administration du Code du bâtiment

(2020, ch. 8)

Applications :

- Conception et construction de bâtiments neufs;
- Transformation d'un bâtiment existant;
- Changement d'usage d'un bâtiment existant;
- Démolition d'un bâtiment existant.

Il est interdit de construire\* un bâtiment au Nouveau-Brunswick, à moins que

- un permis de construction est délivré;
- la construction est conforme au Code et aux règlements locaux.

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK

Règlement du N.-B. 2021-2,  
pris en vertu de la Loi sur  
l'administration du code du  
bâtiment, qui adopte

- le Code national du bâtiment – Canada 2015 (CNB);
- le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2011 (CNÉB).

ARC  
tion

CODES CANADIENS  
Une expertise bien fondée

2015  
Code national du bâtiment – Canada

Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada

COMMISSION CANADIENNE DES CODES DU BÂTIMENT  
PREVENTION DES INCENDIES

2011  
Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada

Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Canada

Conseil national de  
recherche Canada

National Research  
Council Canada



# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## CNB

- **Traite de la conception et de la construction de nouveaux bâtiments ainsi que de la rénovation substantielle de bâtiments existants;**
- **Établit des exigences minimales en ce qui concerne**
  - la sécurité;
  - la santé;
  - l'accessibilité;
  - la protection des bâtiments contre les incendies et les dommages structurels;
  - l'environnement.



# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## Structure du CNB

Division A : Conformité, objectifs et énoncés fonctionnels

Division B : Solution acceptables

- Partie 1 – Généralités
- Partie 2 – Réserve
- Partie 3 – Protection contre l'incendie, sécurité des occupants et accessibilité
- Partie 4 – Règles de calcul (structure)
- Partie 5 – Séparation des milieux différents
- Partie 6 – Chauffage, ventilation et conditionnement d'air
- Partie 7 – Plomberie
- Partie 8 – Mesures de sécurité aux abords des chantiers
- Partie 9 – Maisons et petits bâtiments

Division C : Dispositions administratives

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## CNÉB

Renferme les dispositions techniques qui visent l'efficacité énergétique de bâtiments neufs et des agrandissements de bâtiments existants.



## LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

**Règlement 2021-3 : Se rapporte à la conception sans obstacles**



# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## Loi d'intérêt

2 – Loi sur la prévention des incendies (ch. F-13)

a - Règlement du N.-B. 82-20 (Inspection et prévention des incendies)

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## 2 - Loi sur la prévention des incendies (ch. F-13)

- Cette loi s'applique aux bâtiments aménagés pour le logement et dont le propriétaire ou l'exploitant est la Couronne.

# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK

Règlement du N.-B 82-20, pris en vertu de la  
Loi sur la prévention des incendies, qui  
adopte, entre autres,

- le Code national de prévention des incendies du Canada 2015 (CNPI).



# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## CNPI

- Exigences minimales en matière de sécurité incendie relativement aux bâtiments, aux structures et aux zones où des matières dangereuses sont utilisées
- Protection contre les incendies /prévention des incendies dans l'exploitation continue des bâtiments et des installations;
- Complémentaire au CNB;
- Exigences minimales en ce qui concerne
  - la sécurité;
  - la santé;
  - la protection des bâtiments et des installations contre les incendies.





# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

## Loi d'intérêt

3 – Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie  
(2014, ch. 126)

a - Règlement du N.-B. 84-187 (Octroi des licences et des permis,  
et inspection des installations de plomberie)

## LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

---

### 3 - Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie (2014, ch. 126)

- Tous les travaux effectués à une installation de plomberie dans la province doivent être conformes aux normes établies par le Règlement.

## LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU- BRUNSWICK

Le règlement du N.-B., pris en vertu de la Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie, adopte

- le Code national de plomberie - Canada 2015 (CNP);
- y compris les abrogements présentés à l'article 3 du Règlement du N.-B. 84-187.

CODES CANADA  
Une expertise bien fondée

2015  
Code  
national de  
la plomberie –  
Canada



# LOIS ET RÈGLEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## CNP

- Couvre la conception et l'installation de systèmes de plomberie dans les bâtiments et les installations (nouveaux et existants);
- établit des exigences minimales relatives à
  - la sécurité;
  - la santé;
  - la protection des bâtiments et des installations contre les dommages causés par l'eau et l'environnement.



## RÉFÉRENCES

---

- Conseil national de recherches du Canada  
(<https://nrc.canada.ca/fr>)
- Lois et règlements du Nouveau-Brunswick  
([https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/securite-publique/procureur\\_general/content/lois\\_et\\_reglements.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/securite-publique/procureur_general/content/lois_et_reglements.html))

A large, stylized blue logo is positioned on the left side of the slide. It features a circular element at the top and several diagonal, parallel lines extending downwards from the center, creating a sense of motion or a specific brand identity.

**CONCLUSION**

# CONCLUSION

---

## Les codes

- Développés par le CCHCC;
- doivent être adoptés par les autorités provinciales et territoriales afin devenir lois;
- contribuent à
  - la santé et la sécurité de la population;
  - l'accessibilité des bâtiments;
  - la protection de l'environnement;
  - limiter la probabilité d'incendie et de dommages structuraux aux bâtiments.

# QUESTIONS

---





**MERCI**  
**ET**

**BÂTISSONS COLLECTIVEMENT**  
**NOS RÉGIONS!**

in f 

[WWW.ROYCONSULTANTS.CA](http://WWW.ROYCONSULTANTS.CA)